

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Politique environnementale

### Opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain »

### Inauguration du 2<sup>e</sup> site de reboisement expérimental en forêt communale de Bidon

3 décembre 2024

---

Ce mardi 3 décembre, le Département s'engage en faveur du reboisement lors de l'inauguration du 2<sup>e</sup> site de reboisement expérimental. Sur la forêt communale de Bidon, se retrouvent le Département, l'ONF, la municipalité de Bidon, la fondation du Patrimoine et tous les partenaires et donateurs du projet. Ce deuxième site sera le lieu privilégié d'expérimentation pour tout un bassin pédagogique et d'insertion.



Matthieu Salel, Vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme, Pierre Demangeat, Directeur de l'agence ONF Drôme-Ardèche, maître d'œuvre de l'opération, Brigitte Dumarché, Maire de Bidon, et pour la Fondation du patrimoine Philippe Garel, délégué départemental Ardèche et Hervé Coquillart, délégué patrimoine naturel à la délégation Rhône-Alpes invitent les partenaires ardéchois de la filière forêt-bois, les élus

locaux et l'ensemble des donateurs à l'inauguration du 2<sup>e</sup> site de reboisement expérimental de l'opération « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain ».

### Un financement participatif gagnant !

À la suite des incendies de l'été 2022 qui ont affecté l'Ardèche, une opération de financement participatif « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain » a été lancée à l'initiative du Département, en direction des Ardéchois et Ardéchoises et des entreprises, pour contribuer à la reconstitution et à l'avenir des forêts ardéchoises.

Début novembre 2024, le montant des dons s'élève à plus de 50 000 € (124 donateurs) et le total des fonds obtenus vient de dépasser les 140 000 €. En effet, l'opération a bénéficié en 2023 d'une aide de 10 000 € de la Fondation du Patrimoine et d'une dotation

exceptionnelle de 80 000 € de la part de grands mécènes à l'occasion du Gala de fin d'année de la Fondation du Patrimoine.

Ces généreuses contributions ont permis de donner un nouvel élan au projet. Le Département avec ses partenaires s'est mobilisé dès le début d'année 2024 pour trouver de nouveaux sites et mettre en œuvre des (re)plantations expérimentales contribuant à devenir des forêts ardéchoises et à leur adaptation au changement climatique.

### **Un reboisement réfléchi et partenarial**

Les fonds ainsi collectés financent des plantations d'arbres forestiers avec deux objectifs principaux : la reconstitution de forêts communales impactées par les incendies et l'adaptation des essences et modes de plantation au changement climatique. Les principaux acteurs de la filière forêt-bois ardéchois sont associés à cette démarche. Un cahier des charges coconstruit avec l'ONF, le CNPF AURA, Fransylva07, le délégué biodiversité de la Fondation du patrimoine et les services du Département, encadre la mise en œuvre de cette opération.

Un premier reboisement expérimental a pu être lancé en novembre 2023 en forêt communale de Roiffieux, qui avait connu un incendie au printemps 2022 : plantation expérimentale de près de 1 300 arbres (1 ha reboisé), avec des feuillus méditerranéens diversifiés. Cette plantation, pilotée techniquement par l'ONF, a associé des enfants des écoles primaires de la commune.

### **Investir la forêt de demain**

Ce projet « 10 000 arbres pour la forêt ardéchoise de demain », au-delà de la plantation, vise aussi à conduire des actions de sensibilisation (grand public, scolaires) et de vulgarisation pour agir en faveur de la préservation de ce précieux patrimoine forestier et pour amener chacun à devenir acteur de la forêt de demain.

Dans ce contexte, toute opération de plantation bénéficiant des fonds collectés a valeur d'expérimentation et d'apprentissage : elle fait l'objet d'un suivi scientifique d'une part et de valorisations pédagogiques d'autre part.

### **La forêt communale de Bidon, pourquoi ce site ?**



La commune de Bidon est propriétaire d'une forêt publique de près de 158 ha depuis 1891, dotée d'un document de gestion durable appelé « aménagement », pour la période 2020 à 2040, mettant en œuvre les principes de gestion multifonctionnelle. L'Office national des forêts est le gestionnaire de cette forêt publique communale qui bénéficie du régime forestier.

Cette forêt communale de Bidon présente des peuplements méditerranéens à dominante de taillis de chênes (chêne vert, chêne pubescent), et historiquement de Pin noir d'Autriche qui ont fait l'objet en 2018 d'importantes attaques de *Sphaeropsis sapinea* (champignon phytopathogène).

Deux parcelles forestières dont le peuplement était composé d'un mélange par bandes de Pin noir d'Autriche et de taillis de Chêne vert, ont particulièrement été touchées par ce feu ravageur avec une forte mortalité des Pins noirs.

Leur exploitation s'est imposée et a été réalisée en 2018 (coupe dite sanitaire sur 3 ha) ; tandis que les bandes de taillis de Chêne vert plutôt bien venantes sont toujours en place. Dans les anciennes bandes de Pin noir d'Autriche, il a été constaté une régénération naturelle quasiment inexistante et peu diversifiée. Cette essence n'est par ailleurs plus compatible au climat à horizon 2085 selon les outils de modélisation à partir des scénarii du GIEEC (Climessences).

Aussi, afin de rendre la forêt communale de Bidon plus résiliente au changement climatique, un projet de reboisement expérimental a été monté par l'ONF sur un des ilots. Il vise à introduire des essences méditerranéennes diversifiées qui seraient adaptées au contexte stationnel croisé avec le climat futur (à partir des modélisations issues de Climessence), par plantation dans les anciennes bandes de Pin noir d'Autriche, soit près de 2 ha reboisés et 2 235 plants installés.

### **Un projet pluriel sur ce site : Sensibilisation, vulgarisation, apprentissage**

Le groupe L'Occitane (Manufacture ardéchoise L'occitane en Provence), en tant que mécène privilégié, a souhaité proposer une journée de sensibilisation à ses salariés du site ardéchois basé à Lagorce : près d'une douzaine de salariés se sont portés volontaires et devraient être présents le 25 novembre, dès 9h, pour une journée de sensibilisation concrète et active.

En effet, encadrés par des agents de l'ONF, ils participeront au chantier de reboisement tout en échangeant sur le projet, l'écosystème forestier, son devenir, sa gestion, sa valorisation...

Une vingtaine d'élèves de l'école primaire publique de Saint-Remèze se rendront sur le site courant décembre. Ces jeunes seront accompagnés par l'ONF avec au programme la plantation d'arbres, la sensibilisation à la forêt et au changement climatique dans le cadre d'une journée placée sous le signe de l'environnement.

Trois journées de plantation participative sont également prévues avec ActiviTeil, entreprise à but d'emploi basée au Teil (qui vient de développer une 'section' autour des travaux forestiers). Les ouvriers forestiers de l'ONF seront présents et partageront leur technique, accompagneront trois salariés issus de la privation d'emploi. Ce partenariat permet de participer à l'aide à l'emploi et de créer des échanges avec des professionnels.

### **Et pour l'avenir...**

Côté forêt privée : le CNPF AURA, après réception de plusieurs candidatures, a présélectionné 3 sites en secteur d'altitude (Cros de Géorand, Saint-Martial, Nozières) pour y proposer des plantations expérimentales en mélanges d'essences, permettant des comparaisons. Ils devraient constituer les prochains sites de boisements expérimentaux au printemps 2025.

## Verbatims

« *Nous avons souhaité être proactifs à la suite des évènements de l'été 2022. C'est pourquoi nous inaugurons déjà un 2<sup>e</sup> site de reboisement. Le Conseil départemental de l'Ardèche a conscience de l'importance de ce projet qui, au vu du contexte actuel, peut avoir un impact en dehors du territoire ardéchois à une grande échelle. Il en est de l'avenir de nos enfants et de l'environnement que nous leur laisserons...* » Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche

« *57% du paysage ardéchois est composé de forêt, ce qui représente environ 319 000 hectares. Il est donc de notre devoir de proposer des solutions pour protéger notre écosystème. Ce deuxième site est le début d'un projet à grande échelle pour préserver et adapter nos forêts au futur.* » Matthieu Salel, vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme.

